

POLITIQUE SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

La direction de CENPAC s'engage à ce que chaque collaborateur bénéficie au sein de l'entreprise d'un environnement sûr.

Cet environnement comprend à la fois les locaux et les pratiques de travail, qui doivent assurer sécurité, santé physique et psychologique pour chacun. Nous veillons à nous conformer aux obligations légales et autres en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble de nos sites et de nos activités.

Nous nous engageons à agir pour améliorer et préserver la qualité des conditions de travail de nos collaborateurs et/ou de toutes autres personnes / prestataires intervenant sur nos sites.



L'efficacité de notre dispositif est basée sur une démarche d'amélioration continue en matière de santé et de sécurité au travail qui s'appuie sur :

- Une cartographie exhaustive de nos risques en matière de santé et de sécurité au travail (Document Unique d'Évaluation aux Risques - DUER) pour éliminer et/ou réduire les dangers,
- La réalisation d'enquêtes sur les cas d'accidents afin d'en comprendre les causes et de pouvoir mettre en œuvre les moyens permettant de les éviter,
- L'identification des besoins et la mise en œuvre de formations nécessaires pour adopter les bons comportements dans le cadre de situations d'urgence et atteindre nos objectifs en matière de sécurité et de santé au travail,
- Le dialogue avec les partenaires sociaux, conformément aux dispositions et exigences légales nationales et autres,
- La sensibilisation permanente de nos collaborateurs au respect des règles sécuritaires établies.

Chaque collaborateur est invité à être acteur de cet engagement en :

- Étant vigilant à sa propre sécurité et à sa santé, comme à celles des personnes avec lesquelles il interagit,
- Respectant les procédures relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- Alertant la direction de l'entreprise en cas de constat d'un non-respect des règles établies par CENPAC en matière de Santé et Sécurité au travail.

« L'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail est un enjeu prioritaire dans nos actions quotidiennes. »

La Direction Générale de CENPAC s'engage à mettre en œuvre les ressources nécessaires à la conduite de cette politique et demande à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de s'impliquer à ses côtés dans cette démarche.

cenpac
solutions d'emballage

@ cenpac.fr

Sylvain BERQUET
Directeur Général